

CONVENTION D'UTILISATION DE LOCAUX MUNICIPAUX

Salle des fêtes de Saint-Jean-sur-Couesnon

Entre : Monsieur le Maire de la Commune de RIVES-DU-COUESNON
D'une part,

Et :

D'autre part.

M. _____ sollicitant l'autorisation d'utiliser la salle communale le
en vue d'organiser _____

IL A ETE CONVENU UN DROIT PRÉCAIRE D'UTILISATION ACCORDÉ AUX CONDITIONS SUIVANTES :

1^{ER} - DESIGNATION ET ADRESSE DES LOCAUX A UTILISER

La salle communale et ses dépendances
Route Nationale
SAINT-JEAN-sur-COUESNON
35 140 RIVES-DU-COUESNON

2^{ème} - CONDITIONS D'UTILISATION

L'organisateur s'engage à utiliser les locaux ci-dessus désignés, à l'exception de tous autres, à les rendre en parfait état de propreté, immeubles et meubles.

L'organisateur reconnaît avoir visité les locaux et les voies d'accès qui seront effectivement utilisés.

La période d'occupation des locaux s'étendra du _____ au _____

3^{ème} - OBJET PRÉCIS DE L'OCCUPATION – NOMBRE DE PARTICIPANTS

4^{ème} - ARRHES

L'organisateur devra verser des arrhes à la réservation soit 50 % du tarif de la location

Montant : _____ CHQn°.....du _____

5^{ème} - MESURES DE SÉCURITÉ

L'organisateur déclare avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité et prend l'engagement de veiller scrupuleusement à leur application. Il déclare notamment avoir pris bonne note des dispositifs d'alarme et des moyens de lutte contre l'incendie ainsi que des voies d'évacuation.

6^{ème} - ASSURANCE

L'organisateur déclare avoir souscrit une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter de l'occupation des locaux pendant la période où ils sont mis à sa disposition. Cette police porte le numéro _____. Elle a été souscrite le _____ auprès de _____

7^{ème} - RESPONSABILITÉ

Dans l'exécution de la présente convention, la responsabilité de l'organisateur est seule engagée.

8^{ème} – PRIX

Lorsque la salle est louée 2 jours consécutifs par la même famille, le tarif de location du 2^{ème} jour est égal à 50% de celui du premier.

Le présent droit d'utilisation est accordé à _____ moyennant le règlement de la somme de _____

OBJET DE LA LOCATION	SALLE ENTIERE (228 p) OU + DE 100 PERSONNES		PETITE SALLE OU - DE 100 PERSONNES	
	Jour J	Lendemain	Jour J	lendemain
- Mariage et réunion de famille	250 €	125 €	165 €	82.50 €
- Buffet campagnard	165 €	82.50 €	115 €	57.50 €
- Bal	168 €	84 €	105 €	52.50 €
- Banquet des classes	86 €		64 €	
- Réunions	52 €		32 €	
- Sandwich	52 €		32 €	
- Vin d'honneur	78 €		49 €	
- Boum scolaire	78 €		49 €	
- Spectacle – Manifestation à but lucratif	110 €			
Chambre froide par nuit suppl.	18 €		18 €	
Sous sol	18 €			
Réservation « veille »	32 €		32 €	

La prise de possession des locaux se fera **après le paiement du solde de la location** auprès du secrétariat de la mairie.

9^{ème} - CAUTION DE GARANTIE

Un chèque de caution est demandé et est restitué le lundi à partir de 11 h.

Montant de la Caution : **155 €** pour la salle entière

95 € pour la petite salle

50 € pour le sous-sol uniquement.

10^{ème} - LOCATION DE VAISSELLE

Vaisselle : petite salle : **37 €**

grande salle : **60 €**

Percolateur : 10 €

Location de verre uniquement : 16 €

11^{ème} - CHAUFFAGE

Petite salle : **18 €**

Grande salle : **30 €**

En fin de période hivernale, le chauffage est coupé définitivement et en aucun cas il ne peut être réactivé.

Fait à Rives-du-Couesnon

Le

L'ORGANISATEUR RESPONSABLE

LE MAIRE ou son REPRÉSENTANT

La réglementation concernant la protection des données personnelles a évolué, avec l'entrée en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), le 25 mai 2018. Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées par la commune de Saint-Jean-sur-Couesnon, commune déléguée de Rives-Du-Couesnon, dont le maire est responsable de traitement. Ces données sont nécessaires pour le traitement des demandes de location de salle communale et leur gestion. La base légale du traitement est le contrat.

Les données collectées sont communiquées aux agents des services administratif et technique ainsi qu'aux agents de la trésorerie.

Les données sont conservées pendant 10 ans puis détruites.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement, exercer votre droit à la limitation du traitement ou vous opposer au traitement de vos données en vous adressant à la Mairie de Rives-du-Couesnon, Monsieur LÉBOUVIER David, référent RGPD, 4 route Nationale Saint-Jean-sur-Couesnon – 35140 Rives-du-Couesnon ou mairie@rivesducouesnon.fr. Pour toute question sur le traitement de vos

données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à l'adresse suivante : Délégué à la protection des données, Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, 1 avenue de Tizé, CS 13600, 35236 THORIGNE FOUILLARD CEDEX ou dpd@cdg35.fr.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.